



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Recueil des Actes Administratifs

spécial

N° 34 du 11 juin 2015

N° d'ordre	Dénomination et objet de l'arrêté
001	PREF/DRHB/BOA/2015-0003 du 11 juin 2015 donnant délégation de signature à M. Philippe Riquer, directeur régional des Finances Publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône en matière de gestion des successions vacantes



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction des ressources humaines
et du budget

Bureau de l'organisation administrative
Références : BOA/ES (DRFIP)

Anney, le 11 juin 2015

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA 2015-0003

donnant délégation de signature à M. Philippe RIQUER, Directeur régional des Finances Publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône en matière de gestion des successions vacantes

VU le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6 ;

VU l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 10 mars 2015 , portant nomination de M. Philippe RIQUER , administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

VU la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 mars 2015, fixant la date d'installation de M. Philippe RIQUER, au 4 mai 2015 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à M. Philippe RIQUER, directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Haute-Savoie.

Article 2 : M. Philippe RIQUER, directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom du préfet de la Haute-Savoie, par arrêté de délégation qui devra être transmis au préfet de la Haute-Savoie aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,



Georges-François LECLERC